

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 DECEMBRE 2021 A 20H00
EN MAIRIE

Date de convocation08/12/2021

Date d'affichage du compte-rendu23/12/2021

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoît, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, JADEAU Valérie, PICHON Daniel Adjoints, BOUSSEAU Vincent, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PASQUIER Nicole, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RODRIGUES Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : CRESPIN Cédric ayant donné procuration à REMIGEREAU Elodie

Absents excusés : PAPIN Alexandra, VALTAT Karine

Absent :

Secrétaire de séance : PERRAULT Christophe

ORDRE DU JOUR

I **DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

1. **Déclarations d'Intention d'aliéner**

Non exercice du droit de préemption urbain pour les dossiers ci-dessous :

- Bâti sur terrain de 127 m² - Section AD n° 40 – 34 bd de la Rochejaquelein appartenant à M. SEVAULT Yoann
- Bâti sur terrain de 140 m² - Section AD 41 – 32 bd de la Rochejaquelein appartenant à M. SEVAULT Yoann.
- Bâti sur terrain de 418 m² - Section AE 106 – 10 rue de la Jouvence appartenant aux Consorts GODET.
- Bâti sur terrain de 546 m² - Section AB n° 256 – 26 rue de la Touche appartenant à Mme BILLY Jeannine
- Bâti sur terrain de 880 m² - Section AB 239 – 18 rue de la Source appartenant à Mme GOUIN Marie-Josèphe.
- Bâti sur terrain de 7 594 m² au total - Section AK n° 107 et 108– 11 rue de la Terrasse appartenant en indivision BRUNEL.

Pour information Dossiers Droit de préemption Communauté de Communes zone UE :

- Bâti sur terrain de 2 335 m² au total – Section AC 142, 254 et 255 – Rue de la Paix appartenant à la sté JMS.
- Bâti sur terrain de 2 980 m² - Section AC 176 – 24 route de Poitiers appartenant à la J P X SARRAZIN.

2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

Commune

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC	
25/10/2021	-	Trophées	ATELIER L'CREATIVES	2 000,00 €	1 seule proposition en raison de la spécificité du trophée
19/11/2021	Service Espaces Verts	Tondeuse Grillo	TECNAGRI	31 200,00 €	Autre proposition tondeuse Amazone : 47 500 €
25/11/2021	Ateliers municipaux	Diagnostic charpente	AREST	1 440,00 €	
03/12/2021	-	Effacement réseau électrique lié au déploiement fibre optique	SYDEV	70 547,00 €	
09/12/2021	Rue de la Paix	Travaux d'entretien	CHOLET TP	1 264,32 €	Autre proposition DUBREUIL TP : 440,40 € TTC - Bcp moins cher que CHOLET TP mais meilleure solution technique proposée par CHOLET TP
09/12/2021	Salle La Grange	Autolaveuse	RONDEAU FRERES	4 980,00 €	Une seule propo car contrat entretien de ce matériel avec RONDEAU Frères
14/12/2021	-	Contrat assurance Incendie Dommages aux Biens	MAIF	14 137,24 €/an	Contrat sur 4 ans
14/12/2021	-	Contrat assurance Responsabilité Civile	SMACL	2 912,80 €/an	
14/12/2021	-	Contrat assurance Auto	GROUPAMA	4 267,79 €/an	
14/12/2021	-	Contrats assurance Protection Juridique	MALI/Groupe PILLIOT	500,00 €/an	

Lotissement La Montagne

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
07/12/2021	Macro-lot lotissement La Montagne	Desserte en eau potable de 2 îlots	VENDEE EAU	9 026,69 €

// FINANCES

1. Subvention Amicale du personnel 2022

Chaque année, l'Amicale du personnel communal sollicite une subvention afin de financer les cotisations des agents en activité au FDAS (Fonds Départemental d'Action Social), association qui accompagne les collectivités de Vendée dans la mise en place d'une action sociale au bénéfice des agents territoriaux.

Elle leur propose notamment des aides individuelles (par exemple Noël des enfants, aide décès, secours exceptionnel) ou des réductions pour les billetteries de spectacles et loisirs.

La cotisation est de 29 € par agent en 2022 (idem 2021) soit 34 agents x 29 € = 986 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, octroie une subvention d'un montant de 986 € au bénéfice de l'amicale du personnel au titre de l'année 2022.

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Subvention association « Padma Om »

Le centre de loisirs soutient l'association Padma Om qui vient en aide aux familles défavorisées du centre d'accueil « New Népal Society Center » basé à KATMANDOU au Népal.

Suite à la vente de 50 paniers garnis réalisés par les enfants du centre de loisirs et l'équipe d'animation, un bénéfice de 437 € a été récolté. Afin de pouvoir verser le bénéfice de cette action caritative à l'association Padma Om une délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 437 €, correspondant aux bénéfices de la vente de paniers garnis par le centre de loisirs, en faveur de l'association « Padma Om ».

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

3. Reprise d'un ancien matériel tondeuse FERRARI

Il est rappelé que la commune a acheté une nouvelle tondeuse GRILLO chez Agri & Motoculture Services. L'achat de ce matériel intégrait la reprise de l'ancienne tondeuse GIANNI FERRARI pour 3 000 € TTC.

Afin de pouvoir sortir ce matériel de l'actif, la trésorerie demande une délibération autorisant la reprise du véhicule pour un montant de 3 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la cession de l'ancienne tondeuse Ferrari au prix de 3 000 € TTC et autorise sa sortie de l'état de l'actif.

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

III MARCHES PUBLICS

1. Travaux d'extension de l'école publique Jean de la Fontaine 6^{ème} classe - Autorisation de Monsieur le Maire à signer les marchés

Le présent marché consiste en l'extension de l'école publique Jean de la Fontaine et de la périscolaire.

L'ensemble des travaux est réparti en 14 lots dont chacun fait l'objet d'un marché séparé :

Lot n°1 : Terrassement - VRD

Lot n°2 : Gros Œuvre

Lot n°3 : Enduits extérieurs

Lot n°4 : Couverture tuiles – Couverture et bardage en zinc

Lot n°5 : Etanchéité

Lot n°6 : Serrurerie

Lot n°7 : Menuiseries extérieures

Lot n°8 : Menuiseries intérieures

Lot n°9 : Cloisons sèches – Plafonds plaques de plâtre

Lot n°10 : Carrelage – Faïences

Lot n°11 : Peinture – Revêtements de sols collés

Lot n°12 : Plafonds suspendus – Isolation

Lot n°13 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation

Lot n°14 : Electricité

La consultation pour les travaux a été lancée le 17 septembre 2021.

La date limite de réception des offres était fixée au 29 octobre 2021.

Les offres ont été transmises à l'agence FARDIN, maître d'œuvre, pour analyse. Le résultat de la consultation est le suivant :

SYNTHESE DES CANDIDATS APRES ANALYSE DES OFFRES				
LOT		CANDIDAT	MONTANT HT ESTIMATION DCE	OFFRES
				MONTANT HT
1	TERRASSEMENT - VRD	DUBREUIL TP	21 000,00 €	17 218,83 €
2	GROS-CEUVRE	SARL MAUDET	102 000,00 €	85 146,66 €
3	ENDUITS EXTERIEURS	SARL MAUDET	9 200,00 €	7 969,58 €
4	COUVERTURES TUILLES - COUVERTURE ET BARDAGE ZINC	EURL OGERON COUVERTURE	46 000,00 €	46 815,03 €
5	ETANCHEITE	OUEST ETANCHE	17 000,00 €	13 609,61 €
6	SERRURERIE	SAS CMI (ROBIN)	28 000,00 €	31 932,35 €
7	MENUISERIES EXTERIEURES	SARL JANNIERE	21 500,00 €	20 285,32 €
8	MENUISERIES INTERIEURES	SARL JANNIERE	11 800,00 €	10 789,93 €
9	CLOISONS SECHES - PLAFOND PLAQUES DE PLATRE	SAS SATI	18 000,00 €	22 290,87 €
10	CARRELAGE - FAIENCES	BATICERAM	8 600,00 €	5 890,00 €
11	PEINTURE - REVETEMENTS DE SOLS COLLES	MERLET DECO	28 000,00 €	24 746,31 €
12	PLAFONDS SUSPENDUS - ISOLATION	PICHAUD VINET	6 700,00 €	4 754,00 €
13	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATON	SAS TCS	88 500,00 €	88 096,98 €
14	ELECTRICITE	SAS BERNARD ASSOCIES	23 000,00 €	17 832,55 €
COUT DES TRAVAUX AU STADE DE L'ANALYSE DES OFFRES			429 300,00 €	397 378,02 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises telles que proposées dans le tableau ci-dessus.

Pour information, les travaux devraient débuter au mois de mars.

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Travaux de viabilisation du lotissement La Montagne – Avenant n° 1 au marché passé avec le groupement CHARIER TP/CHOLET TP – Autorisation du maire à signer l'avenant

Il est rappelé que par délibération n° 56-2021 du 13 juillet 2021 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux concernant les travaux de viabilisation du lotissement communal La Montagne et notamment celui avec le groupement CHARIER TP/CHOLET TP pour le lot 1 – Travaux VRD. Il restait à aménager dans le lotissement les îlots A et B.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 avec le groupement CHARIER TP/CHOLET TP présentant une plus-value de 92 561,80 € HT, correspondant aux travaux supplémentaires de viabilisation de ces deux îlots.

Montant initial marché HT :868 154,60 €

Montant avenant n° 1 HT : 92 561,80€ (73 420,40 € îlot A + 19 141,40 € îlot B)

Nouveau montant du marché HT :960 716,40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché passé avec le groupement Charier TP / Cholet TP dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement La Montagne et pour un montant de 92 561,80 € HT.

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

IV AFFAIRES FONCIERES/LOTISSEMENTS

1. Lotissement La Montagne - Vente de deux îlots à un promoteur immobilier

A l'issue de plusieurs rencontres avec le promoteur immobilier SIMA (Société Immobilière d'Aménagement) de Cholet concernant l'aménagement des îlots A et B du lotissement La Montagne, la SIMA a proposé deux alternatives d'acquisition :

- Acquisition des parcelles commercialisables viabilisées selon le projet, soit 1 624 m² pour l'îlot A et 1 040 m² pour l'îlot B) pour un montant global de 225 000 € TTC.
- Acquisition des îlots non viabilisés en totalité soit 3 673 m² pour un montant de 25 000 € TTC.

Les travaux de viabilisation de ces deux îlots vont être réalisés il est donc proposé de retenir la 1ère proposition soit une acquisition des parcelles viabilisées pour un montant de 225 000 € TTC.

Le projet d'aménagement des deux macro-lots est présenté en séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de cession des îlots A et B à 225 000 € TTC et autorise Monsieur le Maire à procéder à leur vente.

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Lotissement La Montagne - Achat de la parcelle dite « La Mare aux Canards » à la Congrégation des Filles de la Sagesse

Par délibération n° 06-2020 du 27 janvier 2020 le conseil municipal a approuvé l'acquisition des terrains pour le futur lotissement La Montagne.

S'agissant de la mare aux canards (parcelle cadastrée AI n° 53 partie d'environ 3 450 m²), un avis favorable avait été donné pour la dissocier de l'achat de la parcelle pour l'aménagement du futur lotissement.

Suite à notre proposition d'acquisition à l'euro symbolique, la Congrégation des Filles de la Sagesse a répondu qu'elle était d'accord avec toutefois une demande pour que la porte d'accès au site Maison Sagesse soit équipée, comme celle du Pont du Moulin, d'une serrure sur horloge pour permettre le passage des randonneurs/visiteurs en journée, et sa condamnation sur horaire prédéterminé hors journée.

Par ailleurs, s'il devait y avoir accès pour des moutons, l'accès serait à envisager à partir du lotissement La Montagne et non à partir d'un foncier conservé par la Congrégation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle dite « La Mare aux canards » (AI n°53p pour environ 3 450 m²) à l'euro symbolique, frais de notaires en sus.

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

V URBANISME VOIRIE

1. Dénomination de la voie d'accès Dent Creuse Jean Yole

Il est proposé de nommer l'impasse qui desservira ce nouveau lotissement Impasse des Hauts de Sèvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer la voie d'accès à la Dent Creuse Jean Yole, impasse des Hauts de Sèvre.

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Convention d'autorisation pose enceinte sur façades des particuliers

Suite à la vente de la maison GODET 10 rue de la Jouvence il est proposé de signer une convention avec le nouveau propriétaire concernant la pose de matériel de sonorisation, haut-parleur installé en façade principale de la maison.

Conditions :

- Convention conclue à compter du 01/01/2022 pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction.
- Les haut-parleurs installés en centre-bourg sont utilisés durant les vacances scolaires de Noël, soit une durée de 2 semaines de 10h à 18h.
- Si le propriétaire se propose de réparer ou modifier sa façade, il devra faire connaître son intention à la commune par écrit en fournissant tous les éléments concernant les travaux qu'il envisage.
Si le matériel doit être déplacé ou déposé, la commune sera tenue de déplacer ou déposer le haut-parleur avant l'intervention du propriétaire.
A l'issue des travaux, le propriétaire doit en informer la commune afin que celle-ci puisse procéder à la remise en place du matériel.
- Pas de dédommagement de la part de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec les propriétaires de la maison située 10 rue de la Jouvence concernant la pose de matériel de sonorisation sur la façade et dans les conditions énoncées ci-dessus.

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

3. Modification du tableau de classement de la voirie

Il est rappelé que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies dans le domaine public a été approuvée par délibération n° 74 du 14 décembre 2020 avec une longueur totale de voies à caractère de rues à 24 928 m et à 18 595 m de voies à caractère de chemins soit un total de 43 523 m.

Suite à l'intégration de la voie d'accès à la dent creuse Jean Yole, il convient à présent de mettre à jour le tableau de classement comme suit :

APPELLATION	LONGUEUR en mètres	OBSERVATIONS
Impasse des Hauts de Sèvre	90 m	Intégration dans le domaine public – Voie d'accès dent creuse Jean Yole

La nouvelle longueur de voies à caractère de rues s'élève à 25 018 m.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la modification du tableau de classement de la voirie et indique que la nouvelle longueur de voies à caractère de rues s'élève à 25 018m soit un total de voirie, chemins inclus de 43 523m.

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

VI INTERCOMMUNALITE

1. Rapport Assainissement collectif 2020

Le Conseil communautaire a délibéré le 10 novembre dernier sur le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) au titre de l'assainissement collectif pour l'année 2020.

Le RPQS expose les caractéristiques du service. Il précise les indicateurs techniques, financiers et de performance.

Il doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il est mis à la disposition du public et mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Est annexé au présent compte-rendu une synthèse du rapport.

Les tarifs sont passés de 2,05 € à 2,07 € entre 2020 et 2026. L'objectif est d'aboutir à une harmonisation des tarifs à l'horizon 2026.

Le Conseil Municipal, à 22 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, approuve le rapport assainissement collectif de l'année 2020.

Exprimés : 25

Pour : 22

Contre : 1

Abstentions : 2

VII RESSOURCES HUMAINES

1. Modification du tableau des effectifs

Suite à de nombreuses modifications récentes du tableau des effectifs, il est proposé de remettre à plat l'ensemble du tableau afin que l'intégralité des postes ouverts apparaissent dans une délibération unique.

Le tableau des effectifs mis à jour a été présenté en séance. Il est annexé au présent compte-rendu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs tel qu'annexé au présent compte-rendu.

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Débat sur le télétravail

Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique définit le télétravail comme « toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ».

L'accord-cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail dans les trois fonctions publiques signé le 13 juillet 2021 fixe les modalités de mise en place du télétravail dans les différents services administratifs.

Un débat sur la mise en œuvre du télétravail doit obligatoirement avoir lieu dans chaque collectivité avant le 31 décembre 2021.

Il convient de se prononcer sur l'instauration du télétravail au sein de la collectivité, ainsi que sur les critères et modalités d'exercice du télétravail qui seront présentés en séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare avoir débattu sur la mise en place du télétravail au sein de la commune. Il en ressort la délibération jointe en annexe au présent compte-rendu.

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

VIII QUESTIONS DIVERSES

1. Emplacement de la future médiathèque

Deux emplacements sont proposés aux abords de la Clef des champs.

- Il est dressé un tableau des avantages et inconvénients de chacune des 2 propositions :
- Terrain 1 : à l'angle de la rue de la Grellarderie et de l'accès de la Clef des champs ;
 - Terrain 2 : à l'angle de la route de Roger et de la Clef des champs

Avantages/inconvénients des 2 lieux :

Besoins exprimés	Terrain n°01	Terrain n°02
438 m²	environ 1 600 m²	environ 740 m²
Avantages exprimés	Absence de dévoiement de réseaux	Planéité du terrain
	Entrée de Ville	Proche stationnements
	Proche stationnements mais sens de circulation à mettre en place sur le parking	
	Proche hydrant < 150 m (incendie)	
	Proche réseaux (présents sur rue)	
Inconvénients exprimés	Plus proche écoles que le Terrain n°02	
	Altimétrie à traiter = implantation à prévoir avec minimum de terrassements	Moins visible pour le grand public
	Proximité Salle Polyvalente	Dévoiement éclairage public
		Absence de poteaux incendie repéré

Vote pour le terrain 1 : 14 voix

Vote pour le terrain 2 : 5 voix

Demande d'une implantation par un architecte pour les 2 solutions .

A Saint Laurent sur Sèvre, le 23 décembre 2021



Le Maire,
Eric COUDERC